

**Ville d'Annemasse**  
**Direction Générale**  
AR/VB/250836

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JUIN 2009**

*L'an deux mil neuf, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse*

**Présents :** MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

**Absents représentés :**

Madame Cuny  
Monsieur Colakoglu  
Madame Denti  
Madame Lepage  
Madame Démolis  
Monsieur Mermet  
Madame Fil

**Mandataires :**

Madame Derôme  
Monsieur Couty  
Monsieur Sage-Vallier  
Madame Guérinot  
Monsieur Minchella  
Monsieur Vigny  
Madame Lounis

**Absents excusés :**

**Absents :** Madame Vaudaux-Arson Lucile

**Secrétaire de Séance :** Madame Pouillien-Guérinot Bénédicte

## ORDRE DU JOUR

***Avant l'ouverture la séance du Conseil municipal, Madame Derôme et Monsieur Maugein présentent la saison 2009/2010 de Château-Rouge.***

***Monsieur le Maire :*** « Je vais laisser à Annie Derôme, en tant qu'adjointe à la culture, le soin de faire un mot d'introduction pour laisser Jacques Maugein et ses collaborateurs nous présenter l'esprit du programme. »

***Madame Derôme :*** « On a pensé cette année qu'il serait intéressant, pour les gens qui n'ont pas eu l'occasion ou le temps de venir à Château-Rouge, écouter et voir le lancement de la saison, de présenter les grandes lignes de la saison. »

***Monsieur Maugein précise qu'il s'agit d'une présentation de la première partie de la saison. La présentation de la saison de Château-Rouge est faite sous la forme d'un diaporama.***

***Monsieur le Maire ouvre la séance.***

### **Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- \* Tarif du CLSH municipal d'été fixé à 15,18 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009
- \* Tarif des activités sportives d'été fixé à 4,90 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009
- \* Mise en place d'un dispositif de sécurité pour le feu d'artifice du 13 juillet 2009 – mission de prestation confiée au service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Savoie pour un montant de 124 € TTC
- \* Mise en place d'un dispositif de sécurité pour la fête de la musique du 21 juin 2009 – mission de secours à la section locale de l'association la Croix Rouge Française pour un montant de 611 €.
- \* Convention passée avec le SIDEFAGE pour la mise à disposition gratuite de la Ville d'Annemasse de matériel de tri et de recyclage.

### **Marché par procédure adaptée**

- \* Marché de location, maintenance des copieurs de la mairie, des services extérieurs et des écoles avec la société C'PRO PIXEL – 74 Ville La Grand - Avenant n°2 : location d'un copieur supplémentaire pour l'école Saint Exupéry (location mensuelle de 146 € HT + maintenance mensuelle de 23,33 € HT)
- \* Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de structures couvertes sur la place Libération avec le groupement UNANIME ALPES – 73 Aix Les Bains / UNANIME PARIS – 75 Paris / BETEM INGENIERIE – 69 Lyon, pour un montant forfaitaire provisoire de 168.483,15 € HT avec un taux de rémunération de 11,11 %

- \* Avenants au marché de travaux de construction du groupe scolaire Antoine de Saint Exupéry :
  - Avenant n°2 au lot 2 « charpente » ( Ets FAVRAT ) pour un montant de 7.747,37 € HT
  - Avenant n°1 au lot 6 « cloisons » ( Ets BONGLET ) pour un montant de 4.665,70 € HT
  - Avenant n°2 au lot 7 « menuiseries » ( Ets IDEM ) pour un montant de 950 € HT
  - Avenant n°1 au lot 8 « faux plafonds » ( Ets ALBERT ET RATTIN ) pour 948,60 € HT
  - Avenant n°1 au lot 9 « carrelage » ( Ets SIMSEK ) pour un montant de – 3.141,30 € HT
  - Avenant n°1 au lot 11 « peinture » ( Ets BONGLET ) pour un montant de 2.784,37 € HT
  - Avenant n°1 au lot 12 « métallerie » (Ets PERRIN ) pour un montant de – 3.805,92 € HT
  
- \* Marché d'entretien et de nettoyage des locaux - Avenant de transfert pour le lot n°5 « prestations de nettoyage diverses » : changement de dénomination sociale de la société AGNOS qui devient FRANCE ALPES PROPLETE
  
- \* Marché d'acquisition de fournitures scolaires avec la société VACHOUX – 74 Pers Jussy pour l'année 2009 avec possibilité de reconduction jusqu'au 31 décembre 2012. Marché à bons de commande avec pour seuil annuel maximum 20.000 € HT
  
- \* Marché pour la création et la réalisation d'une clepsydre musicale à la Maison des Sports avec M. Robert HEBRARD - Avenant n°1 au marché pour la prise en compte de la suppression de l'index de référence utilisé pour la formule de révision de prix et du non-recours à un sous-traitant comme prévu initialement
  
- \* Marché d'études pour l'élaboration d'un plan lumière dans le cadre de l'aménagement de la place Libération et de la réalisation des structures couvertes avec le cabinet L'ACTE LUMIERE – 69 Rillieux La Pape pour un montant de 13.600 € HT.
  
- \* Marché de travaux d'aménagement de voirie de l'ilot Moret - Avenant n°3 au lot 2 « enrobés » avec la société COLAS – 74 Bonneville pour un montant de 66.824,99 € HT.
  
- \* Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de liaison en fibre optique des systèmes d'information de différents services municipaux phase 3 - Avenant n°1 avec la société GEOPROCESS – 74 Seynod pour un montant de 2.223,23 € HT (forfait définitif de rémunération)
  
- \* Marché de travaux d'installation de brises-soleil sur les façades de l'hôtel de ville avec la société ALPAL – 74 Seynod pour un montant de 82.275 € HT

### **Communications :**

**Monsieur le Maire :** « Je voulais vous donner comme information, le lancement officiel des travaux de la ZAC Sud Ouest, qui se fera le vendredi 3 juillet à 18 heures. Les invitations ont dû ou vont vous parvenir. »

- \* Les procès-verbaux des séances du 26 mars 2009 et du 29 avril 2009 sont approuvés à l'unanimité
  
- \* Les conseillers ont dans leur sous-main le procès-verbal de la séance du 28 mai 2009 qui sera approuvé lors de la prochaine séance

**Questions inscrites à l'ordre du jour :**

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.**

Madame Pouillien-Guérinot est nommée secrétaire de séance.

**AFFAIRES GENERALES**

**1| Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

**Rapporteur : Monsieur Becquet**

Le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire développe un programme de dématérialisation du contrôle de légalité des actes transmis par les collectivités locales. Ce programme dénommé « ACTES » repose sur une procédure informatique normalisée et sur un engagement de la collectivité avec la Préfecture de Haute-Savoie.

Pour la procédure informatique, une consultation a été lancée en avril 2009 sur la base d'un cahier des charges type. Trois entreprises ont répondu et la société ADULLACT a été retenue pour un prix de 1.432,21 € TTC de frais d'installation et de formation du personnel.

Concernant l'engagement de la collectivité, il se concrétise par une convention avec la Préfecture de Haute-Savoie définissant les modalités pratiques à respecter et les actes concernés au début de ce programme.

**Monsieur le Maire :** « *C'est une simplification très grande pour la transmission des actes administratifs que cette convention. »*

**Monsieur Joulaud :** « *Juste pour vous dire que la nomenclature jointe en annexe n'était pas ... C'est marqué « à l'exception des rubriques suivantes » et les actes que l'on peut faire ne sont pas joints. »*

**Monsieur le Maire :** « *Ce qui est joint, c'est la convention. »*

**Monsieur Poussier :** « *Aujourd'hui sont soumis au contrôle de légalité toute une série de documents, tout ce qui passe au Conseil municipal. Dans un premier temps la Préfecture va nous envoyer une nomenclature parce-que tous les actes ne seront pas soumis à la dématérialisation. Ils ne sont pas dans la capacité d'accepter tous les actes. Dans un premier temps, il n'y aura certainement que les délibérations, les décisions et les arrêtés. Mais les marchés ne seront pas soumis à la dématérialisation tout de suite. C'est pour cela que la nomenclature n'est pas encore arrêtée. »*

**Monsieur le Maire :** « *J'ajoute que l'on est une des premières communes à passer ce type de convention avec la Préfecture. Est-ce que la réponse du Directeur Général vous satisfait Monsieur Joulaud ? »*

**Monsieur Minchella :** « Je faisais signe à mon camarade Éric Peugniez, pour qu'on explique que l'ADULLACT est une association des usagers et des logiciels libres. Il s'agit donc d'un logiciel libre, ce sont toujours des documents qui sont forcément réutilisables, ce ne sont pas des documents fermés. Comme nous sommes adhérents à l'ADULLACT, ça nous permet d'être en cohérence parfaite avec notre politique de logiciels. »

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE le principe de l'engagement de la Ville d'Annemasse dans le programme ACTES avec la société ADULLACT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture de Haute-Savoie.

## **POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE**

### **Urbanisme et Travaux**

#### **2| Acquisition de terrains de voirie - rue de la Colline**

##### **Rapporteur : Monsieur Boucher**

**Monsieur Boucher :** « Nous sommes dans le cadre du volet opérationnel de l'ANRU. Il s'agit de l'acquisition de la voirie de la rue de la Colline qui est actuellement une voie privée. Il s'agit de la cession gratuite par les propriétaires qui sont cités sur le document, de la partie de leur propriété, qui constitue la rue de la Colline. Je vous rappelle que 148 logements seront démolis sur les quartiers du Perrier et du Livron et la reconstruction des logements se réalisera sur 4 sites. Parmi ces 4 sites, le programme d'actions prévoit l'édification de 51 logements sur le terrain « Pré aux moutons » afin de reconstituer l'offre locative. L'accès, dans le document d'aménagement est prévu par la rue de la Colline. Cette voie étant pour l'instant sans issue, elle est fermée, et elle restera sans issue sauf pour les secours et les ordures ménagères. Il nous faut donc acquérir cette voirie. Nous avons rencontré l'ensemble des propriétaires et tous les propriétaires qui sont cités là, ont signé un compromis de vente. Il ne nous reste qu'une propriétaire à finir de convaincre. J'espère qu'au Conseil municipal prochain nous l'aurons convaincue. Nous avons passé une grande partie de l'après-midi d'hier, Monsieur Fontaine et moi-même, avec cette propriétaire, elle a demandé un temps de réflexion. J'espère que nous la convaincrions, sinon, nous serons dans l'obligation d'ouvrir une procédure de DUP, ce que je ne souhaite pas. En quelques mots, l'aménagement prévu, il y aura sur cette partie voirie, une haie d'environ 1,80m de large, souhaitée par les propriétaires de ces résidences. Ensuite, une voirie de 5m de large, des places de parking et enfin, le chemin piétonnier. »

**Monsieur le Maire :** « Comme le disait Monsieur Boucher, il s'agit bien évidemment des concrétisations de l'ANRU, dont nous devrions signer la convention de manière officielle avec les partenaires, au mois de septembre. »

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE l'acquisition des terrains constituant l'assiette de la rue de la Colline conformément au tableau figurant dans la présente délibération,

PRECISE que les acquisitions se feront à titre gratuit et avec prise de possession anticipée moyennant l'aménagement de la rue par la ville d'Annemasse

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes authentiques à intervenir ainsi que tout autre document s'y rapportant.

La dépense afférente aux acquisitions seront imputées au compte 2112 – 822.

### **3| Acquisition de terrains - rue des Jardins**

#### **Rapporteur : Monsieur Boucher**

La Commune d'Annemasse est propriétaire des parcelles cadastrées section A sous les n° 984 et 989 d'une contenance totale de 402 m<sup>2</sup>, situées entre la rue des Jardins et le quai d'Arve, dans le secteur du « Brouaz » à Annemasse.

Les terrains situés de part et d'autre de cette propriété communale, et plus précisément les parcelles cadastrées section A sous les n° 983, 985, 988, 990, 1061 et 1062 d'une contenance totale de 1.277 m<sup>2</sup>, sont la propriété de Mme GATTONI.

Le PLU d'Annemasse classe l'ensemble de ces terrains en zone UC, soit une zone de densité moyenne pouvant permettre la construction de petits collectifs, de maisons individuelles ou de constructions groupées.

Aussi, la Ville s'est-elle intéressée aux biens de Mme GATTONI afin de renforcer ses réserves foncières dans ce secteur en mutation.

Les négociations amiables avec la propriétaire ont permis d'arriver à un accord sur le prix de 182.611 euros nets.

Vu l'avis de France Domaine,

*Monsieur Vigny : « Je voulais juste une précision, est-ce qu'on pourrait avoir connaissance du prix communiqué par les domaines ? »*

*Monsieur le Maire : « Ce n'est pas à nous de communiquer le prix des domaines, et c'est un prix qui sert de base de discussion et vous savez que nous avons, en tant que collectivité, la possibilité d'aller à +/- 10% du prix des domaines, et ensuite c'est le contrôle de légalité qui vérifie. On peut vous dire qu'on est dans cette fourchette là, bien évidemment. France Domaine ne souhaite pas que les prix soient communiqués de cette manière là, on peut comprendre pourquoi. Mais, ils sont éventuellement à votre disposition auprès de la Direction Générale si vous voulez le savoir. Ce que je peux vous garantir, puisque autrement l'acte n'aurait pas l'avis positif du contrôle de légalité, c'est qu'il se situe bien dans la fourchette des +/- 10%. »*

## **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'acquérir les parcelles cadastrées section A sous les n° 983, 985, 988, 990, 1061 et 1062 d'une contenance totale de 1.277 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 182.611 euros nets,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

La dépense en résultant, soit le prix d'acquisition ainsi que les frais de notaire, seront imputés sur les crédits ouverts au budget 2009, compte 2115.824.

## **POLE SERVICES AUX HABITANTS**

### **Affaires Scolaires et Sportives**

#### **4| Modification de la carte scolaire**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

*Monsieur le Maire : « Vous savez que l'école Saint-Exupéry ouvrira ses portes en septembre 2009, qu'il y a un nombre important d'élèves attendus, notamment en maternelle. Le quartier du Brouaz dépend du secteur de l'école Marianne Cohn jusqu'à la fin de cette année scolaire et devrait dépendre de l'école Saint-Exupéry à la rentrée prochaine. Le maintien de son rattachement au secteur de l'école Marianne Cohn permettra d'alléger les effectifs de la nouvelle école tout en permettant à ces enfants de rester scolarisés dans leur école d'origine. Au moment où il y a eu des effectifs très précis, on s'est aperçu, avec l'Éducation Nationale, que dès le départ, on remplissait la maternelle de Saint-Exupéry, sans laisser de places vacantes. Et que par contre, il restait des places vacantes à Marianne Cohn. La volonté d'avoir une école qui monte en puissance (Saint-Exupéry), et donc nous avons décidé de maintenir sur le secteur de Marianne Cohn, la partie que l'on appelle le quartier du Brouaz, qui concerne le quai d'Arve, rue de Bellevue, rue du Brouaz côté pair à compter du n°6 et tous numéros côté impair, rue des Jardins, rue Lionel Terray, avenue Louis Lachenal, avenue Pierre Mendès France, rue des Saules, rue des Sources. C'est sur cette base là que la rentrée a été préparée, avec l'Éducation Nationale, dans des conditions tout-à-fait convenables. J'ajoute que nous avons bien évidemment dialogué avec les parents. Beaucoup de parents avaient souhaité des dérogations pour rester dans l'école où ils étaient. Nous leur avons bien sûr accordé toutes les dérogations. Les dérogations qui étaient aussi demandées par les parents pour aller sur les écoles d'Ambilly et de Gaillard ont aussi été acceptées par Ambilly et Gaillard. Il y a donc une bonne répartition des enfants sur l'ensemble des écoles d'Annemasse et des écoles proches comme celles de Gaillard et d'Ambilly. C'est simplement pour officiellement modifier ce secteur scolaire. »*

*Monsieur Benoist : « D'abord, une question, je regarde les effectifs, vous ne nous avez pas transmis avec la note explicative de synthèse **les effectifs pour chaque école**. Ce serait quand même intéressant d'avoir ce document pour qu'on puisse prendre une décision. J'ai d'ailleurs presque envie de vous demander de reporter cette décision au prochain conseil, quand nous serons mieux informés parce que nous n'avons aucune indication sur les effectifs. Mais vous allez peut être nous répondre et ensuite nous allons y réfléchir. Ma seconde question est de savoir où vont aller tous les*

*enfants du nouveau quartier qui est en train de d'édifier, ou qui sera édifié, c'est « Chablais-Parc »? Est-ce qu'ils vont venir dans cette école Saint-Exupéry ? Est-elle extensible ? Est-ce qu'il y aura suffisamment de places ? Avez-vous des prévisions sur ce point ? »*

**Monsieur le Maire :** *« Pour reprendre sur le même ton Monsieur Benoist, si Chablais-Parc se fait, ce ne sera pas grâce à vous. Ceci étant, je réponds à vos questions en ce qui concerne les effectifs, bien évidemment, les effectifs sont en cours de réalisation et ils sont placés sous la responsabilité de l'Éducation Nationale. C'est l'Éducation Nationale qui gère les effectifs de l'école, c'est heureusement pas les communes pour les écoles, pas les départements pour les collèges et pas les régions pour les lycées. C'est une responsabilité qui revient à l'État, l'État assurant la présence d'enseignants face aux élèves. C'est bien cela qui compte et si vous avez suivi la presse comme moi, vous avez vu les dernières décisions du Conseil départemental de l'Éducation nationale, qui a vu la confirmation d'une ouverture d'une classe à Marianne Cohn élémentaire et d'un transfert aux Hutins. Aujourd'hui, les effectifs qu'a l'Éducation Nationale, sous la responsabilité des directeurs, fait que tous les enfants à la rentrée seront accueillis selon les normes de l'Éducation Nationale. Nous, nous nous contentons de mettre à disposition les locaux. Ce qu'il faut savoir, par rapport à vos demandes, c'est qu'on devrait accueillir, à la maternelle de Saint-Exupéry entre 140 et 150 enfants, que la maternelle peut accueillir entre 150 et 160 élèves. On devrait même être un peu en dessous de 140. Les effectifs en école élémentaire sont aux alentours de 170, alors que nous avons une école qui peut accueillir entre 220 et 240 élèves. Quant à Marianne Cohn, la maternelle, aujourd'hui, elle est à 282 élèves (10 classes), et le pré-fabriquée qui fonctionnait à Marianne Cohn ne fonctionnera plus l'année prochaine, ce qui est une amélioration. La cour reprend toute sa dimension. Je sais que le directeur y tenait beaucoup. En ce qui concerne les classes élémentaires, nous devrions nous trouver aux alentours de 420 élèves à Marianne Cohn, 213 élèves en maternelle à Mermoz et 300 en élémentaire. Je n'ai pas les effectifs de La Fontaine et des Hutins. Nous vous les communiquerons dès que nous les aurons. Je réponds enfin à votre deuxième question : les enfants qui vivront dans le quartier de Chablais-Parc seront accueillis à la fois sur Saint-Exupéry et sur Marianne Cohn, en fonction des places disponibles. Il y a une marge, elle est faite pour cela. »*

**Monsieur Minchella :** *« Un mot sur les effectifs pour dire à quel point il est extrêmement compliqué de vous donner des chiffres exacts, ça change tous les jours. Les chiffres que nous vous avons donnés ce soir ne seront pas les mêmes la semaine prochaine. Nous avons fait des enquêtes pour savoir pourquoi ça changeait aussi vite, et nous nous sommes rendu compte par exemple que sur une centaine de familles repérées il y a 3 ans, 80 ont changé. Il y a un mouvement absolument incroyable. Il est difficile de faire des prévisions en particulier sur le centre-ville. Il est difficile de savoir si les gens vont rester ou pas. J'étais à plus de 300 élèves inscrits, prévus il y a 3 mois, je suis aujourd'hui à 282 et certainement que d'autres vont partir encore, parce-que en ce moment on sent qu'il y a effectivement des parcours qui changent de façon imprévue. Est-ce que ce sont les effets de la crise ? C'est possible. C'est donc très difficile de vous donner aujourd'hui des chiffres précis. On aura certainement des chiffres différents dans une ou deux semaines. »*

**Monsieur le Maire :** *« Ce qui explique d'ailleurs qu'il y a toujours des ajustements de rentrée parce que les effectifs ne sont sûrs que le jour de la rentrée. »*

**Monsieur Benoist :** *« Sinon une connaissance précise à l'unité près des effectifs, vous avez quand même une idée manifestement d'ordre de grandeur. Ma question à laquelle vous ne répondez pas totalement, c'est celle de la possibilité d'extension de ces écoles face à un afflux de population. Imaginons que les recours échouent, imaginons que ce quartier se fasse, qu'ainsi votre politique de densification trouve un plein déploiement, dans cette hypothèse là, comment faites vous pour gérer*

*ces nouveaux élèves ? Construisez-vous ailleurs ? Montez-vous des pré-fabriqués ? Étendez-vous d'un étage les bâtiments scolaires ? »*

**Monsieur Boucher :** *« Je veux bien répondre en partie, du moins avec l'état de réflexion qui est la mienne en tant qu'adjoint à l'urbanisme et un peu aussi en tant qu'enseignant. Il est sûr que nous allons accompagner cette montée en population si elle a lieu. Différentes pistes sont à l'étude, nous travaillons avec le secteur scolaire et avec l'urbanisme pour voir à court terme (c'est résolu), à moyen terme et à long terme si tout se passe bien, pour voir comment nous allons accompagner cette montée prévisible, sans aucun doute puisqu'il y a densification sur ce secteur. Différentes pistes sont possibles et l'une d'entre elles qui me paraît intéressante, c'est d'avoir, au moins pour cette partie de secteur, une vision intercommunale. Nous sommes en limite de commune avec Ambilly, Ville-la-Grand, et je pense qu'il y a des pistes à trouver dans les écoles existantes et peut être par la création d'un nouvel établissement scolaire, communal ou intercommunal ou à plusieurs communes, ça me paraît une piste intéressante. Vous avez sans doute raison de nous mettre le doigt sur ce fait. Il est tout à fait possible qu'il y ait dans les dix années à venir, la nécessité de créer un nouveau groupe scolaire, parce que nous aurons bien du mal à gérer les choses avec les groupes scolaires actuels puisqu'ils sont situés plutôt du côté Sud (La Fontaine, Bois Livron, Les Hutins) et qu'il y a un éloignement des secteurs scolaires. Dans ces écoles là, on voit un léger tassement d'effectifs parce que la population vieillit plutôt sur ces quartiers. Il n'y a plus trop de constructions nouvelles, en tout cas pas sur la ZUS. Il y a un développement de la population donc un développement du nombre d'élèves qui se fait plus dans la partie Nord . Des éléments de réflexion sont déjà en place et nous allons travailler pour être prêts. Vous vous doutez bien que nous voyons comme enjeu majeur et vous nous le reprocheriez infiniment si nous ne le faisons pas, si nous n'étions pas en capacité d'accompagner par les services, ce souhait de densification du centre-ville. Nous allons nous y appliquer. »*

**Monsieur le Maire :** *« En ajoutant que ce souhait de densification est dû aussi à l'arrivée de population que nous n'appelons pas mais qui vient. Je rappelle que nous sommes dans une région de ce type là. »*

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Borrel.**

**Monsieur Borrel :** *« Simplement pour rappeler que ça fait plusieurs années que les maires des six communes de l'agglomération analysent leur croissance scolaire avec l'idée de faire un plan de recrutement des enfants des six communes en commun. S'ajoute à cela le fait que nous sommes passés à 12, que Cranves-Sales est très proche, que d'autres communes pourraient éventuellement participer aussi à ce plan d'ensemble. Une commission existe et c'est une affaire qui est déjà enclenchée. Maintenant sur la densification qui est une espèce de gros mot qu'utilise volontiers Monsieur Benoist, ce n'est pas un problème de densification, c'est un problème de croissance démographique. Que les gens soient ici ou là, il faudra bien accueillir les enfants qu'ils ont dans leur famille. La répartition des écoles, géographiquement, est toujours difficile. Quand nos prédécesseurs ont construit trois écoles, deux dans le quartier du Livron et une autre au Perrier, c'était parce que à cette époque là, les effectifs l'exigeaient. Maintenant ils ont faibli dans ce secteur, ils augmentent dans d'autres. Il est possible qu'ils augmentent aussi dans des communes qui ne sont pas Annemasse, à la lisière de notre propre commune. Je vois un exemple qui arrive. Donc, il faudra que nous ayons effectivement un plan intercommunal de construction de bâtiments scolaires. »*

**Monsieur le Maire :** *« Je partage le contenu des réponses faites par Michel Boucher et par Robert Borrel, j'ajoute que nous sommes tous, en matière de places scolaires, comptables de deux choses: d'abord les finances publiques, et ensuite les bonnes conditions de travail des enfants et en*

*particulier la nécessité de leur assurer une continuité de leur scolarité dans la même école. Évidemment sauf s'ils déménagent. Je crois que c'est important. C'est une donnée de base sur laquelle nous avons beaucoup travaillé pour modifier le secteur scolaire, c'est-à-dire que quand Monsieur Boucher dit qu'il y a une solution à court terme (le court terme ce n'est pas seulement la rentrée qui arrive), c'est assurer les quelques rentrées qui viennent. J'ajoute qu'il reste des places dans un certain nombre d'écoles d'Annemasse. Et il en reste aussi dans des écoles très proches d'Annemasse, par exemple à la Fraternité à Ambilly. L'Education nationale vient de supprimer un poste pour baisse d'effectifs. On est dans la même zone urbaine qu'elle. Je crois vraiment que les collaborations entre communes sur l'implantation, les besoins scolaires, sont absolument indispensables. On y va même si ce n'est pas de la compétence de l'Agglo. L'agglo nous facilitera le travail entre communes concernées. Je pense que c'est en ce sens là que l'on répondra le mieux au long terme. »*

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benoist.**

**Monsieur Benoist :** « Une dernière question. Dans la programmation des équipements publics, notamment pour la ZAC, si je comprends bien, ça n'avait pas été intégré dans la problématique ? »

**Monsieur le Maire :** « Si Monsieur Benoist, vous voulez absolument vous acharner sur cette pauvre ZAC, qui d'ailleurs va se porter de mieux en mieux. C'est pris en compte puisque aujourd'hui, les effectifs dans les années qui viennent seront acceptés dans les écoles. J'ajoute que le dossier de la ZAC a aussi une certaine évolution, qu'un certain nombre de logements privés sont aujourd'hui remplacés par une résidence pour personnes âgées non dépendantes. Elles ne vont pas nous amener énormément d'enfants. Il y a des évolutions. Évidemment, quand on est contre, on ne regarde pas les évolutions, même quand elles vont dans le sens de ce que vous avez pu souhaiter. Rassurez-vous, les évolutions aujourd'hui engagées sur la Ville d'Annemasse, sont prises en compte dans les besoins en service public, y compris dans un besoin majeur dans notre agglomération et notre Ville, qui est celui de la petite enfance. Nous avons un besoin majeur et l'un de nos objectifs, c'est que dans cette même ZAC (que vous ne voulez pas), il y ait une crèche pour ouvrir des places supplémentaires aux demandes qui sont extrêmement nombreuses pour les 0-3 ans. Vous voyez, on va peut être se retrouver Monsieur Benoist ? Peut être qu'avec toutes ces informations, vous allez dire que finalement ce projet n'est pas si mauvais pour la ville. »

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'adopter, et ce à compter de la rentrée scolaire 2009, la nouvelle carte scolaire, rattachant le quartier du Brouaz à l'école Marianne Cohn.

#### **5| Versement d'une subvention au Centre Social MJC Sud – Atout-Jeunes 2008 2<sup>ème</sup> versement**

**Rapporteur : Mademoiselle Fournier**

Par délibération en date du 28 octobre 1999, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Plan Communal pour la Jeunesse visant à développer des actions nouvelles destinées aux jeunes annemassiens.

Parmi ces projets, l' « Atout-Jeunes » permet aux jeunes de diminuer le coût de leur inscription sur une activité à l'année au sein des associations ayant signé une convention avec la Ville d'Annemasse.

Les subventions aux associations concernées ont été allouées par délibération en date du 18 décembre 2008.

Pour l'activité saisonnière de ski, et vu les attestations « Atout-Jeunes » retournées,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'allouer à l'association MJC Sud Centre Social une subvention de 390 €.

Après vérification des listings et du montant de la réduction accordée par attestation, la dépense en résultant, soit 390 €, est prévue au Budget 2009 compte 6574/422-2.

**6| Avenant n°7 à la convention relative à l'organisation du « Passeport-Vacances » pour l'été 2009**

**Rapporteur : Mademoiselle Fournier**

Par délibération du 28 octobre 1999, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Plan Communal pour la Jeunesse visant à développer des actions nouvelles destinées aux jeunes annemassiens.

Une convention, signée en juin 2003, fixe entre la Ville d'Annemasse et les MJC Centre, Sud, Romagny, les conditions et les critères des activités entrant dans ce dispositif.

*Mademoiselle Fournier : « Vous avez dans votre dossier, en annexe, l'avenant à la convention qui liste l'ensemble des actions. Ce sont donc des animations d'été. Pour la MJC Centre social Sud les 4 semaines de juillet, pour la MJC Centre, le 3 juillet et les 4 semaines de juillet, et pour la MJC Romagny, des animations de proximité, 4 semaines en juillet et les 4 semaines d'août. A noter que le prix journalier maximum des activités prises en compte dans le cadre du Passeport-vacances 2009 ne devront pas avoir un prix supérieur à 23 € par jour. Tout cela est noté dans l'avenant à la convention dont vous avez un exemplaire. »*

*Monsieur le Maire : « C'est simplement un ajustement de dates pour appliquer le Passeport-vacances. »*

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de passer un avenant à cette convention afin d'actualiser les dates des activités pour l'été 2009.

Le budget correspondant a été prévu au BP 2009, compte 6188/422-2.

7| **Signature de la convention Atout-Jeunes avec le club sportif Association Annemassienne de Self-Défense Personnalisée**

**Rapporteur : Monsieur Couty**

Par délibération, le Conseil Municipal a mis en place le dispositif « Atout-Jeunes » permettant aux jeunes de diminuer le coût de leur inscription sur une activité à l'année au sein des associations ayant signé une convention avec la Ville d'Annemasse.

*Monsieur Couty : « Je rappelle que les jeunes de moins de 18 ans peuvent bénéficier de 30 à 70% de réduction. Alors vous allez me demander : Qu'est-ce que la Self-Défense ? C'est un art martial Russe qui dépend de la Fédération de Sambo. C'est un mélange de lutte et de judo. »*

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE les termes de la convention avec l'Association Annemassienne de Self-Défense Personnalisée, nouvellement membre de l'OMS, afin de l'intégrer dans le dispositif des Atout-Jeunes de la Ville d'Annemasse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*Monsieur le Maire : « Bienvenue au Sambo, nous serons gentils avec eux et on leur étend sans aucun problème le dispositif Atout-Jeunes. »*

**Affaires sociales**

8| **Attribution des subventions 2009 aux associations du Pôle Services aux Habitants**

**Rapporteur : Madame Guérinot**

Associations du P.S.H.4	Subvention 2009
Croix Rouge Française	9.320 €
Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes - ADFI	300 €
Pour le Logement Savoyard - PLS	1.198 €
Association des Familles des Traumatisés Crâniens et cérébro-lésés - AFTC	210 €

Alzheimer Haute-Savoie	1.200 €
Alcool Assistance La Croix d'Or	850 €
Association du Sourire – Institut médico-pédagogique Notre Dame du Sourire	220 €
L'Accueil – Accueil des familles des détenus de la maison d'arrêt de Bonneville	200 €
Nous Aussi	4.420 €
Association de l'Aide Familiale Populaire - AAFP	1.823 €
ADIMIC 74 Institut Guillaume Belluard	1.100 €
Association des parents d'élèves des Cygnes IME-IMPRO - APEC	1.100 €
Espace Handicap	2.000 €
Association Léon Bérard pour les Enfants Cancéreux - ALBEC	1.000 €
Jumeaux et Plus	250 €

**Monsieur Joulaud :** « J'ai une question au sujet de l'ADIMIC 74, est-ce qu'on l'avait l'année dernière? Alors j'ai retrouvé ADIM 74 infirmes cérébraux, est-ce la même chose ? »

**Madame Guérinot :** « Oui »

**Monsieur Joulaud :** « Alors pourquoi est-ce passé de 110 à 1.100 € ? »

**Madame Guérinot :** « Ce sont des subventions qui sont attribuées par rapport au nombre de personnes accueillies dans ces institutions. C'est pour cela que ça varie. »

**Monsieur Joulaud :** « Je pensais que c'était une faute de frappe. »

**Monsieur le Maire :** « Non, ce n'était pas une erreur, malheureusement je dirais. Malheureusement parce-que ça veut dire qu'il y a plus d'enfants à Annemasse concernés. »

**Madame Guérinot :** « C'est la même chose pour l'Association du Sourire, qui accueille deux enfants, c'est 110 € par personne accueillie. »

**Monsieur Joulaud :** « Et l'AAFP, c'est la première fois ? »

**Madame Guérinot :** « Oui, c'est bien la première fois. »

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'attribuer, au titre de l'année 2009, les subventions aux associations à caractère social ci-dessus.

Les crédits sont prévus au budget 2008, compte 6574/524.

## **POLE RAYONNEMENT DE LA VILLE**

### **Affaires Culturelles**

#### **9| Remboursement des frais de location du Centre Culturel de Château-Rouge à diverses associations**

##### **Rapporteur : Madame Derôme**

Depuis la mise en place de la Délégation de Service Public, les utilisateurs de Château-Rouge doivent régler l'intégralité des coûts de location engendrés par leurs manifestations, selon le devis établi par le délégataire.

Toutefois, certaines de ces manifestations entrent dans le cadre d'actions à caractère culturel, pédagogique, sportif, caritatif, etc... menées par des associations locales ou des structures qui jouent un rôle important pour la vie de la Commune.

Ces associations n'ont pas le budget suffisant pour supporter ce coût et sollicitent une subvention pour couvrir les frais de location de la salle – conformément à l'avenant n°1 au Contrat de DSP (annexe 6) approuvé par délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2008.

*Monsieur le Maire : « Pour l'école Saint-François, c'est elle qui a été évacuée lors du feu de mardi soir. »*

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'accorder les subventions suivantes :

- x Les Ballets d'Annemasse : 3.082,09 € (Gala de danse)
- x École élémentaire Les Hutins : 2.000 € (Spectacle Chorale)
- x APE École Saint-François : 2.000 € (Gala de danse)
- x Annemasse Danse : 4.984,93 € (Spectacle de danse)

Les dépenses en résultant sont inscrites au BP 2009 (imputation 6574 020).

#### **10| Organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2009 – Convention de partenariat avec les Villes d'Ambilly et de Vétraz-Monthoux**

##### **Rapporteur : Madame Derôme**

La Municipalité d'Annemasse propose, depuis plusieurs années à la population, une soirée festive le 13 juillet pour célébrer la Fête Nationale (avec report unique possible le 14 juillet). La manifestation réunit plusieurs milliers de spectateurs.

Cette soirée, organisée sur le site de l'aérodrome d'Annemasse, se déroulera comme suit : dès 20h45 : Restauration champêtre sur fond musical et 22h30 : Feu d'artifice musical sur le thème des "Musiques du Monde".

Comme les années précédentes, les Communes d'Ambilly et de Vétraz-Monthoux sont associées à cette manifestation.

Il convient, pour être conforme avec les règles de la comptabilité publique, d'établir une convention entre les trois communes.

La commune d'Annemasse assurera, dans un premier temps, le financement des prestations pyrotechniques en totalité, soit 28.000 euros. La convention proposée permettra d'intégrer ultérieurement la participation des communes à hauteur de 5.000 euros (2.500 € par commune, somme inscrite au budget de chaque commune).

**Monsieur le Maire :** « *Le feu d'artifice reviendra en réalité à la Ville d'Annemasse à 23.000 €.* »

**Monsieur Vigny :** « *Je pense que Vétraz étant au balcon pourrait payer davantage!* »

**Monsieur le Maire :** « *Monsieur Vigny, je partage votre remarque, vous la transmettez à Madame Amoudruz. Mais je dois dire quand même, sous contrôle de Madame Derôme, que cette année, on a augmenté la participation des communes de 500 €. Avant c'était 2.000 €, c'est passé à 2.500 €. J'espère que l'année prochaine, on arrivera à 3.000 €.* »

**Monsieur Augusto :** « *Juste une remarque, ça serait quand même judicieux qu'on arrive à faire un feu d'artifice pour l'agglo. J'espère que Monsieur le Président arrivera à faire quelque chose. Je pense que ce serait une bonne idée.* »

**Monsieur le Maire :** « *Je vais laisser le Président de l'agglo répondre, mais il y a d'autres maires de l'agglomération qui ne veulent absolument pas lâcher leur propre feu d'artifice.* »

**Monsieur Borrel :** « *C'est très simple, l'agglo fait ce qu'on lui confie à l'unanimité. Comme plusieurs maires ne veulent pas entendre parler d'un feu d'artifice commun, nous n'avons pas la compétence « feu d'artifice », ce qui fait que celui qui aura lieu le 13 juillet entre Ambilly, Vétraz-Monthoux et Annemasse, est le résultat d'une convention tripartite entre communes, pas du tout d'une opération agglo, qui n'a pas la compétence dans ce domaine. Pour ne pas faire de cachoteries, une commune comme Gaillard qui a plus de 10.000 habitants et qui existe depuis fort longtemps, a l'habitude de faire son feu d'artifice, et Raymond Bardet, maire de Ville-la-Grand tient beaucoup à son feu d'artifice Villamagnain et n'est pas prêt du tout de voter une compétence agglo dans ce domaine.* »

**Monsieur le Maire :** « *En ce qui me concerne, je suis plutôt d'accord avec vous Monsieur Augusto.* »

**Monsieur Becquet :** « *Je suis tout à fait d'accord que si la commune de Vétraz-Monthoux pouvait apporter un peu plus ça serait bien, et ce que je ne comprends pas, c'est qu'elle n'apporte pas l'aide de sa Police municipale. C'est très lourd pour les policiers municipaux d'Annemasse qui sont tous*

*mobilisés, et je trouve cela un peu dommage. »*

**Monsieur le Maire :** *« Je propose, parce que je ne savais pas, d'écrire une lettre à ma collègue de Vétraz-Monthoux pour lui dire que nous sommes très heureux d'organiser le feu d'artifice avec elle, que nous sommes très heureux de sa participation, et que si elle pouvait nous aider aussi sur la sécurité du site, ça nous arrangerait. »*

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec les Villes d'Ambilly et de Vétraz-Monthoux,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

### **11| Adhésion de la Ville d'Annemasse à l'association "Chablais Insertion"**

#### **Rapporteur : Madame Derôme**

Dans le cadre de l'organisation des Musical'été, et particulièrement pour ce qui concerne les concerts des Théâtres de verdure, la Ville a remis en état deux salles du rez-de-chaussée de la Villa Fantasia (eau et électricité) afin de les utiliser comme loges pour les artistes.

Aussi, il est nécessaire d'équiper ces loges en petit mobilier (tables, chaises ...). Pour ce faire, le Service Événementiel / MLK souhaite faire appel à l'association « Chablais Insertion », association loi 1901 née en 1991, qui a pour objectif de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant d'importantes difficultés d'accès à l'emploi.

Dans le cadre des différentes activités qu'ils mènent, il existe un atelier « création de meubles en carton », composé exclusivement de femmes de tout âge bénéficiaires des revenus minimaux.

Ce chantier étant spécialisé dans la décoration, la rénovation et la création de meubles en carton et bibelots, il est proposé d'adhérer à cette association et de leur commander le mobilier nécessaire à l'équipement des loges.

La cotisation annuelle pour 2009 est de 5€.

**Monsieur le Maire :** *« C'est du mobilier en carton extrêmement solide et très beau. On est donc, là aussi, dans une démarche de développement durable puisque c'est du mobilier éphémère. »*

**Madame Derôme :** *« On peut continuer à l'utiliser l'année prochaine. C'est assez solide. »*

**Monsieur le Maire :** *« Ce n'est pas du mobilier de jardin. J'ajouterais un mot quand même à propos de ces théâtres de Verdure, ils auront lieu à La Fantasia, qui a été aménagée, et qui permettra non seulement d'accueillir dans de bonnes conditions, les artistes et les spectateurs. Vous y êtes invités dès 18H30 pour éventuellement y partager un repas qui, en général, sera assuré par les associations d'Annemasse et notamment les associations qui concernent les pays des musiques du monde. Par exemple, lors du premier théâtre qui concerne le Canada, Montréal, l'association*

*France-Québec sera présente. Il y a donc un travail avec les associations d'Annemasse très intéressant et j'espère que toute polémique sur La Fantasia disparaîtra dans cette ville et que tout le monde sera content de s'y retrouver au son des musiques du monde. »*

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE l'adhésion de la Ville d'Annemasse à l'association « Chablais Insertion ».

**12| Adhésion de la Ville d'Annemasse à la NACRe – Nouvelle Agence Culturelle Région Rhône-Alpes**

**Rapporteur : Madame Derôme**

La NACRe est une structure d'accompagnement du spectacle vivant et de ses évolutions, en coopération avec les différents acteurs artistiques et culturels de la région Rhône-Alpes.

Lieu d'appui au développement de projets, de consolidation de parcours professionnels et de formations continues, lieu d'information et de diffusion de la connaissance, la NACRe est avant tout un espace de débat et d'échange.

Le montant de l'adhésion au titre de l'année 2009 est de 15€.

Afin de participer activement à la vie des réseaux et d'encourager les dynamiques de concertation, de coopération et de collaboration entre les acteurs du secteur artistique culturel,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE l'adhésion de la Ville d'Annemasse à la NACRe.

**13| Conservatoire de Musique - Approbation du règlement intérieur et de la tarification**

**Rapporteur : Madame Derôme**

Depuis plus de 20 ans, le principe de tarification du Conservatoire n'a pas été modifié. D'une part, l'évolution des pratiques musicales, l'élargissement des publics (en particulier adultes), et d'autre part une nécessité de simplification de tarifs trop nombreux et complexes amène le Conservatoire à proposer une nouvelle tarification.

Les propositions et principes sont les suivants :

- x Intégration du droit d'inscription dans les cotisations de chaque trimestre.
- x Conservation du tarif atelier 3-4 ans et 4-5 ans, très accessible, réservé aux annemassiens

(application d'une augmentation de 4%).

- x Conservation du tarif éveil musical 5-6 ans et 6-7 ans (application d'une augmentation de 4%).
- x Création d'un tarif cours collectif qui regroupe formation musicale, orchestres et ateliers. Ce tarif doit rester accessible car il n'engendre pas un nombre d'heures d'enseignement important. Plus le nombre d'élèves est important plus les recettes seront conséquentes.  
La méthode de calcul est la suivante :
  - 1/ recette des activités concernées divisée par le nombre d'élèves
  - 2/ application d'une augmentation de 4%
  - 3/ application d'une réduction de 5% pour les enfants (-25 ans)
- x Suppression du tarif cours d'instrument seul.
- x Création d'un tarif forfait qui intègre un cours d'instrument individuel et une autre activité. Il ne sera plus possible de prendre au Conservatoire un cours d'instrument seul. Nous souhaitons que tous les élèves qui prennent un cours individuel participent obligatoirement à une activité collective (formation musicale, orchestres, ateliers). Ce cours est nécessairement plus cher car c'est lui qui engendre le plus grand nombre d'heures d'enseignement.  
La méthode de calcul est la suivante :
  - 1/ recette des activités concernées divisée par le nombre d'élèves
  - 2/ application d'une augmentation de 4%
  - 3/ application d'une réduction de 5% pour les enfants (-25 ans)
- x Création d'un tarif adulte (plus de 25 ans) différent du tarif enfant (+10% du tarif enfant).
- x Conservation de la réduction appliquée pour les familles : -20% pour le 2ème inscrit et -30% pour le 3ème et suivant.
- x Conservation d'une tarification particulière appliquée aux membres actifs de l'OVVA.
- x Application du tarif cours collectif annemassien enfants et adultes inscrits dans les structures qui contribuent au rayonnement de la ville (Ensemble Vocal du Conservatoire, Orchestre de Chambre du Conservatoire, Big Band du Conservatoire).
- x Simplification de la tarification des locations.
- x Conservation du système d'obtention des bourses (selon les revenus des parents) pour les enfants habitant à Annemasse (de moins de 18 ans).

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le règlement intérieur et la nouvelle tarification du Conservatoire de Musique.

## **Solidarités Internationales**

**14| Renouvellement des conventions entre la Ville d'Annemasse et les associations Aide Technique Bénévole (ATB) et Artisans du Monde (ADM)**

**Rapporteur : Madame Libersa**

Par délibération du 29/04/2009, le Conseil Municipal a accepté l'octroi des subventions suivantes

pour l'année 2009 :

- x 7.700 € pour Aide Technique Bénévole
- x 4.200 € pour Artisans du Monde

Pour le versement de ces subventions, il est nécessaire de réactualiser les deux conventions passées entre la Ville d'Annemasse et les associations Aide Technique Bénévole (ATB) et Artisans du Monde (ADM) en 2003.

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de valider les conventions avec Aide Technique Bénévole et Artisans du Monde,

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

## **ACTIONS TRANSVERSALES**

### **Politique de la Ville**

#### **15| Soutien logistique aux associations**

##### **Rapporteur : Madame Lounis**

*Madame Lounis : « Il s'agit d'une enveloppe totale de 21.000 € qui est spécialement réservée au soutien logistique des associations. Pour que les associations puissent en bénéficier et pour que ce soit des associations qui travaillent dans la ZUS, et pour la population de la ZUS, la MJC Sud Centre social nous sollicite pour deux actions. La première : les activités décentralisées, qui se déclinent en deux parties, une destinée aux enfants de 5 à 13 ans et une autre en direction des familles. Ce sont des personnes qui ne viennent pas à la MJC et que les animateurs vont rencontrer dans leur milieu de vie. Je rappelle aussi qu'il y a quatre appartements de proximité qui sont bien répartis dans la ZUS, afin de ne pas laisser une zone non-desservie. Ces enfants sont reçus les mercredis, samedis après-midi et les vacances scolaires. Les matins, ils font des activités dans ces appartements et les après-midi, ils rejoignent le reste des enfants au sein de la MJC pour qu'ils puissent rencontrer les autres enfants et se socialiser, partager avec les autres. Un bilan est fait en fin d'année, il est très positif et il y a énormément de personnes qui n'ont pas l'habitude de venir à la MJC qui finissent par venir sur les activités régulières. C'est une initiative que nous, Ville, nous soutenons très fortement.*

*La deuxième partie, c'est une aide pour la location d'un bus pour soutenir un groupe de rap « Encre2rimes » que vous connaissez sûrement tous, puisque c'est un groupe qui se produit beaucoup sur Annemasse. Ce sont des jeunes qui non seulement pratiquent leur hobby, mais en plus font des formations, ils sont très actifs. Ils ont participé à un concours, ils ont passé plusieurs sélections, et ils arrivent en finale à Lyon. Pour ne pas organiser plusieurs mini-bus ou co-voiturage et afin de limiter les risques, la MJC Sud souhaite la location d'un bus pour pouvoir emmener un maximum de supporters pour soutenir ces jeunes lors de la finale sachant que plus il y*

*a de supporteurs et plus ils ont des chances de gagner. »*

**Monsieur le Maire :** *« C'est comme la nouvelle star, c'est comme Soan. »*

**Madame Lounis :** *« Oui, c'est cela. La participation sollicitée pour ces deux actions est de 13.640 €. »*

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser à la M.J.C. Sud, pour l'année 2009, une subvention de 13.640 €.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget prévisionnel 2009, enveloppe "Soutien logistique aux associations", compte 6574.824.

**Madame Lounis :** *« Le point suivant, c'est l'association C.L.C.V qui s'occupe de la défense de la qualité du logement et du cadre de vie. Pour l'instant c'est le seul interlocuteur qui existe au sein de la ZUS, c'est aussi un partenaire de la mairie puisque elle participe à la charte de relogement, elle participera au travail qui sera lancé dans le cadre de l'ANRU sur la mémoire, et c'est aussi une association active sur le quartier puisque par le biais d'une fête « Immeubles en fête », elle contribue aussi au renforcement du lien social au sein de la ZUS. Le coût du fonctionnement de ces actions est estimé à 3.420 € et la subvention sollicitée est de 1.800 €. »*

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser à l'association C.L.C.V., pour l'année 2009, une subvention de 1.800 €.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Prévisionnel 2009, enveloppe "Soutien logistique aux associations", compte 6574.824.

**Madame Lounis :** *« La dernière est la subvention demandée par l'Université Populaire. Là aussi, la subvention est demandée puisque cette association intervient au niveau de la ZUS. Ce sont surtout des organisations de débats, d'échanges avec la population. Nous avons prévu de les rencontrer bientôt. L'association sollicite auprès de la Ville une subvention de 600 € pour contribuer au financement des intervenants pour les conférences qu'elle organise.»*

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser à l'association Université Populaire Annemasse–Genevois pour l'année 2009, une subvention de 600 €.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Prévisionnel 2009, enveloppe "Soutien logistique aux associations", compte 6574.824.

**Monsieur Boucher :** « *Juste une petite intervention parce que j'ai vu que le directeur de la MJC Sud était discret dans un coin de notre salle. Je crois qu'on ne le dit pas assez souvent, il y a un très gros travail éducatif, social qui est mené sur ce quartier par différentes institutions et je crois que la MJC Sud est depuis longtemps l'institution qui est vraiment un pôle d'équilibre de ce quartier. Il s'appelle maintenant « Centre Social », il n'a pas usurpé son nom, même avant d'avoir le label. Je vis quotidiennement auprès des parents et des enfants de ce quartier et il y a un gros gros travail qui est mené, un travail qui n'est pas du tout fermé, c'est-à-dire qui n'est pas seulement une prise en charge d'un certain nombre d'enfants dans des structures fermées. Une des grandes qualités est cette volonté d'aller vers l'extérieur, d'aller dans les quartiers pour essayer de faire profiter à tous les enfants du quartier des bienfaits des activités qui sont proposées. Les supports sont très différentes les uns des autres. J'ai des élèves sur ce quartier et je suis très conscient de l'apport éducatif qui est fait, à la fois auprès des enfants et à la fois auprès des parents. La C.L.C.V est une association qui a certainement moins d'impact sur le quartier. Ce n'est pas une structure comparable. Tous les relais que l'on peut trouver dans le quartier, des relais positifs de gens qui ont le souci de leur cadre de vie et qui nous aident à maintenir un cadre de vie qui soit un bon cadre de vie pour un quartier socialement difficile. Il faut les aider. En ce qui concerne « Encre2imes », je ne suis pas un fan de rap, ni sur la forme ni sur le fond, mais ces deux jeunes ont une forme qui est la leur. Je crois qu'ils ont un fond dans ce qu'ils expriment extrêmement positif. »*

**Monsieur le Maire :** « *Je m'associe tout à fait à ce que Michel Boucher vient de dire concernant la MJC Sud. Ce quartier vit correctement grâce au tissu associatif, par ailleurs il y a des difficultés sur lesquelles on agit autant que peut se faire. Nous ne sommes pas les seuls, il y a aussi d'autres interventions et notamment celle de la Police Nationale. Je crois que le premier rôle que nous avons nous, c'est bien ce tissu associatif permanent sur ce quartier et la MJC est évidemment au cœur de ce dispositif. Mais d'ailleurs, une fois que nous aurons voté les subventions qui viennent de vous être proposées, Madame Lounis va vous présenter le programme d'actions du contrat de cohésion sociale et vous allez voir qu'il y a dans tout ce programme, toute une série d'associations qui interviennent et d'actions qui sont menées par la municipalité dans le quartier. »*

**Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle Nasr.**

**Mademoiselle Nasr :** « *Effectivement ça anticipe aussi sur le point suivant. Vous venez de parler du travail de ces associations, moi je souhaitais vous demander comment est coordonné ce travail, entre toutes les associations puisque vous avez effectivement de multiples actions sociales, que ce soit à travers le CUCS ou à travers les associations, j'aimerais savoir en amont, comment ça se passe? »*

**Monsieur le Maire :** « *Ça s'appelle Politique de la Ville, c'est exactement cela et je vais laisser Madame Lounis et éventuellement Monsieur Minchella vous répondre, c'est leur travail d'élus que de coordonner ces associations. »*

**Madame Lounis :** « Dans le cadre de la Politique de la Ville, nous avons une partie de notre travail qui est consacré à la concertation entre tous les acteurs qui travaillent sur le quartier de la ZUS. Nous les rencontrons dans le cadre du CUCS pour qu'il y ait une cohérence dans les actions. Vous avez pu en voir quelques unes, par exemple les cultures urbaines qui ont eu lieu il n'y a pas très longtemps. Il y a aussi un groupe de travail qui s'est mis en route pour travailler au plus près de la jeunesse, au plus près de ceux qui sortent des structures scolaires. Il y a aussi tout un travail qui est fait avec les éducateurs, avec la mission locale, avec les MJC. Le partenariat existe vraiment et se passe très bien. Tout ces partenaires sont très demandeurs de se retrouver régulièrement et pour qu'un maillage très fin se fasse au niveau de la ZUS et qu'il y ait une totale cohérence de toutes les actions. »

**Mademoiselle Nasr :** « Vous parlez de maillage. Justement, vous avez parlé des élus qui coordonnent, mais des équipes autour des élus, effectivement ça se passe très bien mais nous sommes quand même obligés de constater aujourd'hui, que malgré toute l'accumulation de ces actions qui sont menées, il y a des symptômes qui deviennent de plus en plus sévères, notamment dans la ZUS, que le trafic de drogue ne cesse de croître, qu'il se fait maintenant au vu et au su de tout le monde et même parfois sous les yeux de la Police municipale. Évidemment je trouve cela inquiétant. Il y a bien en termes de prévention, d'action sociale. Il y a un manque, une faille puisque la Ville d'Annemasse n'arrive pas à faire reculer cet aspect là, qui je le répète sont des « symptômes » que je ne juge pas comme étant des causes. »

**Monsieur le Maire :** « Écoutez Madame Nasr, vous signalez des symptômes, croyez bien que nos services, les gens qui sont élus, responsables, et nos élus qui habitent le quartier (ils sont nombreux), connaissent ces difficultés et ces problèmes. Les symptômes que vous traduisez, nous les connaissons et ils nous inquiètent comme vous. Ils ne sont pas simplement à la Ville d'Annemasse, je vous signale que la Politique de la Ville est une politique nationale, d'ailleurs menée par les gouvernements de gauche et de droite, avec la volonté de résoudre ces problèmes. Je suis d'accord avec vous Madame Nasr, aucun gouvernement aujourd'hui, y compris avec l'aide des communes, n'est arrivé à résoudre correctement la situation dans ces quartiers en particulier, à assurer une vraie égalité sociale, à assurer une vraie égalité à l'emploi, à lutter contre les discriminations, à faire qu'il n'y ait aucun lieu de non-droit. Il y a encore des difficultés, nous nous y attelons tous. Nous travaillons en permanence dans ce domaine là, avec la Police Nationale, avec la justice (le CLSPD). Il y a des décisions prises par la Police d'intervention ou de non-intervention qui ne nous concernent pas. Je n'ai aucun pouvoir sur le Commissaire de police pour lui dire : « vous devez intervenir ce jour là à tel endroit. ». Je peux le faire pour la Police municipale, mais qui, sur certains délits n'a pas de pouvoir. Le commissaire de police a des ordres, des décisions, qui correspondent à une politique et il l'applique. Il intervient à certains moments, à d'autres non. Je dois vous dire que je préférerais qu'il intervienne de manière très nette quelques fois, face à des trafics un peu trop visibles, je partage votre avis. Mais il a aussi ses raisons, il explique que la police a aussi un besoin, une nécessité de remonter les filières et qu'il y a des interventions qui ne se font pas au moment où on aimerait, nous, spectateurs, qu'elles se fassent. Je crois vraiment que le maintien de l'équilibre dans les ZUS, c'est vraiment une vision globale qu'il faut avoir. Je suis persuadé que plus la situation sociale se dégrade, plus les symptômes que vous signalez apparaissent. Vous avez raison de dire que ce ne sont pas des causes, mais il y a des causes. Je ne justifie rien à ce niveau là, je ne justifie absolument aucun comportement qui déroge à la loi, je souhaite que l'on soit très ferme sur le rappel à la loi, je souhaite que tout notre travail de prévention, d'action, soit accompagné d'un travail de répression chaque fois qu'il le faut. Je le dis extrêmement nettement, il n'y a pas l'un sans l'autre. Mais ce qui précède et ce qui est nécessaire en amont, c'est bien d'avoir ce travail de maillage et de prévention. Ce problème nous interpelle tous, à Annemasse, Gaillard, dans la banlieue Parisienne, dans la banlieue Grenobloise, etc. Je pense

*qu'aujourd'hui qu'il y a des évolutions qui peuvent être inquiétantes dans ce quartier, pas forcément plus qu'ailleurs, nous devons donc redoubler de vigilance, redoubler de prévention, redoubler de maillage, de faire que les associations soient de plus en plus présentes sur le terrain. Je crois prioritairement, dans un quartier comme celui-ci, à la présence humaine, au contact humain, à la présence des éducateurs, des animateurs, de la police, à la présence d'hommes et de femmes qui maillent le quartier par leur activité. Je pense qu'il faut qu'il y ait une prise de conscience globale que la crise que nous vivons a aussi ses conséquences, et que les premières conséquences frappent les plus faibles, et les plus faibles habitent en général ces quartiers et donc c'est bien globalement que nous devons prendre les mesures qui font qu'on arrivera à corriger cela. Si vous voulez que l'on dise ensemble, Madame Nasr, qu'il y a des faits inquiétants et qu'il faut qu'on les prenne tous en compte, et qu'il faut s'interroger et renforcer nos différents dispositifs, je suis d'accord avec vous. C'est ce que nous essayons de faire, y compris par les mesures qui viennent d'être présentées. »*

**Monsieur Borrel :** *« Je me limiterai à l'aspect intercommunal. Étonné d'entendre Madame Nasr parler de l'insécurité dans la ZUS, l'insécurité est partout. Et quand le postier de Féternes se fait agresser par un individu inconnu, il n'était pas dans une ZUS. On a la délinquance à la campagne aujourd'hui, alors qu'il y a 10 ans en arrière on ne l'avait pas. On a des pirates dans la mer de Somalie alors qu'il y a quelques années le piratage en mer avait complètement disparu. On est dans une situation mondiale qui se détériore à toute vitesse, tout le monde le sait. Ce n'est donc pas la ZUS. Il n'y a rien qui passe plus vite les frontières communales que la délinquance. L'agglomération s'en occupe, tout comme le maire de Gaillard, le maire de Ville-la-Grand, le maire d'Ambilly et tout le monde. Je vous rappelle que l'agglomération aurait pu ne pas s'occuper de social, ce n'était pas une des ses vocations obligatoires de par la loi. Aujourd'hui, Monsieur Pierre Bosson, Directeur général, est entouré de quatre Directeurs adjoints qui représentent les quatre départements principaux auxquels les élus ont voulu donner de l'importance. Il y en a un des quatre, mené par Monsieur Sébastien Denjean, qui est le département social et d'aide aux personnes, aux familles. La coordination dont vous parliez tout à l'heure s'effectue au niveau de l'agglomération aussi, c'est-à-dire que Madame Lounis et les techniciens se réunissent autour de Monsieur Denjean, régulièrement, pour faire en sorte que les politiques communales et la politique intercommunale, d'une part ne se marchent pas dessus en traitant deux fois les mêmes choses, et d'autre part ne laissent pas des trous béants entre l'action des uns et l'action des autres. C'est bien un ensemble de choses qu'on essaie de coordonner. Il n'en reste pas moins que la situation se dégrade sans cesse. Il y a quelques années en arrière, on disait que le gouvernement n'avait pas assez de fermeté. Aujourd'hui qu'il en a beaucoup, la délinquance est toujours en croissance, c'est bien évident. Je ne fais pas de politique en disant cela, c'est une simple constatation. Les Roms, à travers l'ouverture des frontières européennes, sont venus ici. Ils étaient à Etrembières. Le Sous-Préfet et la Police les ont chassés d'Etrembières et ils sont passés à Gaillard. Ils les ont chassés de Gaillard, ils sont repartis à Annemasse à côté du Casino, dans le bois où il y a le campement, etc, etc. Pour en parler régulièrement avec le Sous-Préfet et le Préfet quand on en avait un, les Préfets nous disent qu'ils voudraient bien nous aider mais la loi française demande d'analyser, pour des ressortissants européens, je rappelle que ce sont des européens, qui ont des passeports en règle et qui ont le droit de venir sans aucune espèce de droit d'entrée. Quand ils entrent en France, on ne leur demande qu'une chose, c'est de faire la preuve qu'ils ont des ressources. Il y a un délai d'examen de leur cas qui est de 6 semaines pendant lesquelles on ne peut pas procéder à un contrôle. Après cette période de capacité de l'état à intervenir, il y a un certain nombre d'expulsions. Évidemment, uniquement dans le cas où les gens sont sans ressources. Par contre, il n'y a pas de délai pour qu'ils reviennent. Rassurez-vous, la France ne leur donne pas deux fois le billet d'avion. Mais enfin, la deuxième fois, ils restent là. On est dans un contexte où il ne faut pas incriminer ni les élus communaux, ni les ZUS, ni tel ou tel périmètre, on est dans un système qui aujourd'hui cause à tout le monde*

*beaucoup de difficultés. »*

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benoist.**

**Monsieur Benoist :** « *Monsieur le Maire, il y a une mesure simple que vous n'avez pas énoncée. On pourrait revenir sur la question, sans que j'en fasse une obsession rassurez-vous, sur la question des caméras vidéo. Ça fait partie des mesures simples. Pourquoi les habitants de la ZUS ne pourraient-ils pas bénéficier de cette avancée technologique? »*

**Mademoiselle Nasr :** « *Oui, Monsieur Borrel, je n'incrimine pas les élus et les associations, je veux juste mettre le doigt sur ce qui me semble important en matière d'action sociale et de Politique de la Ville sur la manière dont on opère la coordination entre les différents acteurs. J'aimerais que vous ne transformiez pas ce que j'ai dit. Là-dessus, justement, il y a certaines villes qui arrivent à rendre leur Politique de la Ville beaucoup plus efficace... »*

**Monsieur le Maire :** « *Ah bon ! »*

**Mademoiselle Nasr :** « *Je fais de la prospection. »*

**Monsieur le Maire :** « *Lesquelles ? »*

**Mademoiselle Nasr :** « *Je n'ai pas d'exemples, je vous en donnerai, Monsieur Minchella. Ces villes se sont aperçues qu'en rajoutant justement un maillon à la chaîne sociale qui est le maillon du management social, en établissant des feuilles de route précises, avec des évaluations très rapprochées dans une année, etc. C'est peut être ce que vous faites déjà, mais peut être que le renforcer permettrait d'être plus efficace. »*

**Monsieur le Maire :** « *Merci Madame Nasr. Ce que je vais vous dire, très gentiment, c'est que je vous remercie vraiment des conseils que vous nous donnez. Mais je vous conseille aussi de prendre rendez-vous avec les élus concernés et le chef de service Madame Brogi ou Monsieur Sébastien Denjean et de leur demander comment ils travaillent. Vous allez voir qu'ils travaillent d'une manière efficace et qui correspond presque trait pour trait à ce que vous venez de dire. Quant à l'efficacité du travail sur les villes, j'ai l'habitude de dire que le Perrier, et d'une manière général les ZUS, on ne sait jamais ce qui peut se passer, y compris dans 5 minutes. On est continuellement sur le fil du rasoir. Je voudrais quand même rappeler que dans cette ville, y compris pendant les émeutes urbaines de 2005, il s'est passé très peu de choses, et que si ça a été le cas, c'est parce que le maillage social, le travail que vous venez de décrire, existe depuis des années. La présence humaine pendant cette période là, a été extrêmement forte et à l'époque, le maire Robert Borrel, avait salué le rôle joué par les MJC, les animateurs et les éducateurs, la police dans ce domaine là. Je crois qu'on a toujours à apprendre des autres. Vous savez, aujourd'hui, Madame Lounis revient d'un colloque sur le fonctionnement des rénovations urbaines et des quartiers de ZUS qui était un rassemblement de toutes les villes concernées. Il y a des échanges, on a toujours besoin de savoir ce qui se passe ailleurs. Très franchement, je crois que les efforts qui sont faits sur ce quartier ne sont peut être pas assez connus, mais ils sont importants. On peut encore les améliorer. Je vous invite à les constater avec les élus et services concernés. »*

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Peugniez.**

**Monsieur Peugniez :** « *Je suis heureux déjà d'entendre l'UMP parler de prévention. J'avais plutôt l'impression que la politique du gouvernement était basée sur des interpellations. En matière de*

caméras, Monsieur Benoist, il y a pas mal d'études qui ont été faites, notamment en Angleterre, et en matière de prévention, c'est à peu près nul. On arrive à interpeller plus facilement un certain nombre de gens mais n'empêche que le fait est déjà commis. La seule efficacité reconnue pour les caméras, c'est en milieu clos c'est-à-dire dans les parkings, bus. En dehors de ça, essayez de me trouver une étude qui prouve que ça améliore la prévention, il n'y en a pas. Il y a même certains auteurs d'études qui disent qu'une caméra n'est pas plus efficace qu'une boîte noire sur un poteau. »

**Monsieur Minchella :** « Je voudrais revenir à la perception que l'on peut avoir de certains endroits et en particulier de la ZUS du Perrier. Votre remarque fait penser que dès l'instant où l'on parle du Perrier, on évalue l'efficacité de la politique que l'on mène à ce qu'il y a de résiduel en termes de délinquance. Il y a 8.000 habitants au Perrier, il y a quelques dizaines de délinquants. On ne peut pas comparer les 8.000 habitants aux quelques dizaines de délinquants. C'est très schématique ce que je dis, en termes de chiffres je précise. Simplement, on ne peut pas réduire le quartier du Perrier à ceux qui dealent ou ceux qui font régner une certaine ambiance à certains moments. Nous sommes parfaitement conscients de cela, on ne se cache pas derrière notre petit doigt. Il ne faut pas résigner le quartier du Perrier simplement à un regard fixé sur la délinquance et il ne faut pas juger la Politique de la Ville uniquement sur cet aspect là, même si nous le combattons. D'ailleurs, je vous rappelle que samedi, il y a la fête du quartier au Perrier, venez voir comment vit le quartier, venez sentir l'ambiance et voir que c'est un quartier à part entière. Je n'y habite plus mais j'y ai habité 15 ans. On peut aussi y vivre très bien. Un mot sur la vidéo-surveillance, sans tabou, si ça avait un effet connu, reconnu, comme étant d'une extrême efficacité, on irait vers ces solutions. On l'utilisera, si c'est nécessaire, et en discutant avec les gens pour savoir quelle sécurisation cela peut apporter. On en parle sans tabou. Parmi ceux qui pensent que ça n'a pas beaucoup d'efficacité, il y a la police. Discutez avec eux, ils le disent. En fait, la police dit que ça déplace les lieux de trafic. Il ne faut pas rêver, les trafics ne disparaissent pas d'un coup. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nasr et Madame Fradet.**

**Madame Nasr :** « J'ai bien pris note de tout ce que vous avez dit Monsieur Minchella et je ne réduisais pas du tout le Perrier à cela. Ne croyez pas non plus que nous, les élus de l'opposition, nous ne connaissons pas le Perrier. Nous aussi, nous avons des gens autour de nous qui y habitent. C'est une zone que je fréquente. Enfin, pour en finir sur les préjugés, il s'agit bien là de préjugés, comment pouvez vous nous dire cela alors que quand le gouvernement s'est créé avec Nicolas Sarkozy, il a tout de suite fait venir Fadela Amara pour travailler sur les politiques de la ville et qu'elle est en train d'effectuer un travail remarquable notamment en termes de prévention. Ce qui n'empêche pas, à côté, d'avoir une politique sécuritaire importante. On a le droit de vivre en sécurité là où on vit, ça me semble normal. »

**Madame Fradet :** « Je voulais revenir sur ce qu'à dit le conseiller Peugniez qui demande quelques chiffres. Dans une ville proche de la frontière que je connais bien, je ne mets absolument pas en cause les chiffres de la Police Nationale, je ne me permettrais pas, les chiffres que j'ai c'est que sur le quartier des Portes de France, le constat a été que la délinquance a baissé de 24% et qu'il y a eu une interpellation sur 7 sur des faits avérés, donc avec des preuves filmées. Voilà les chiffres que je peux vous donner, ce n'est pas parfait, c'est pas une ville UMP, mais les chiffres sont là. »

**Monsieur le Maire :** « On ne va pas engager la discussion là-dessus, on aura l'occasion d'y revenir. Ce que je veux simplement dire... On y reviendra après, le débat sur la vidéo-surveillance n'est pas à l'ordre du jour, on termine là-dessus. Un mot Monsieur Augusto. Après je vais être

*accusé de ne pas donner la parole. À Monsieur Minchella aussi. »*

**Monsieur Augusto :** *« Je crois qu'à un moment donné il faut arrêter de dire UMP ou pas, il y a des problèmes qui nous concernent tous, il y a des problèmes qu'il faut régler ensemble, pas que ce soit de gauche ou de droite. Arrêtez de faire ça, je vous le dis clairement. C'est clair ? »*

**Monsieur le Maire :** *« Merci Monsieur Augusto. »*

**Monsieur Minchella :** *« Juste un mot parce que j'ai oublié de vous dire que la Politique de la Ville menée par la ville n'est pas faite seule, il y a des partenaires, et qu'elle est, elle aussi, évaluée par des institutions, l'état évalue notre Politique de la Ville, la Région aussi. Chacun évalue et peut dire si effectivement ce qui est mené est pertinent ou pas. »*

**Monsieur le Maire :** *« J'ajouterais d'ailleurs sur la Politique de la Ville, qu'il faut bien noter que la Politique de la Ville ce n'est pas la Politique de la Ville d'Annemasse, c'est une notion qui s'appelle Politique de la Ville. Je le dis parce que Madame Nasr a fait allusion à Fadela Amara. Je veux dire que si nous sommes dans les constats que vous faites et que nous avons partagés sur les ZUS (je dis les ZUS parce que les constats sont encore plus graves malheureusement ailleurs), c'est un questionnement qui s'adresse bien sûr aux villes, mais aussi à la Politique de la Ville donc à Madame Fadela Amara, qui n'a pas réussi beaucoup plus que les autres, sinon comme nous à faire le maximum, pour essayer que ça se passe le moins mal possible. Je crois qu'on est aussi souvent dans cet état d'esprit là. En ce qui concerne la sécurité dans les ZUS, et d'une manière générale, je redis que sur un quartier de ce genre, ce qui est d'abord essentiel, d'abord la première de nos responsabilités, c'est la présence humaine, l'encadrement humain, c'est la responsabilité de la prévention, c'est le fait qu'il y ait un tissu social, un tissu d'acteurs le plus important possible. Notre priorité financière y compris dans le cadre de la Politique de la Ville doit aller là. Par ailleurs, le volet répression est absolument nécessaire, parce que le rappel à la loi est indispensable. Je souhaite que les gens qui habitent ce quartier vivent dans un cadre tranquille. Je trouve scandaleux les petites motos qui circulent à deux heures du matin, à travers les pelouses, au Perrier ou ailleurs. Je trouve cela insupportable. Je trouve insupportable le trafic qui peut se faire au vu et su de tous, le fait qu'à la sortie d'un bar à trois heures du matin il y ait du bruit dans la rue. C'est pas le bar qui est en cause, ce sont les gens. J'appelle d'abord à un comportement citoyen des gens, que ce soit les parents par rapport aux plus jeunes, et croyez bien, ce n'est pas qu'en ZUS, ce n'est pas qu'au Perrier. Enfin, nous sommes engagés dans un processus de rénovation urbaine, un des premiers dossiers que l'on va réaliser, avec la population, c'est la rénovation de la place du Jumelage. C'est le cœur de ce quartier, on y trouve la MJC, le centre commercial, l'auditorium, le conservatoire de musique, le centre de la petite enfance, le foyer de l'Eau Vive, etc, c'est le cœur du quartier. C'est essentiel qu'un quartier comme cela ait un cœur où toute la population, à toutes heures du jour et de la nuit, puisse se retrouver en toute sécurité. Nous allons travailler avec cette population, pour lui demander comment elle vit et ce qu'elle souhaite. Nous allons lui apporter des réponses en termes d'urbanisme, d'éclairage, de conception de la place, mais s'il le faut, nous apporterons des réponses en termes de sécurité, sans aucun tabou. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce débat, et bien évidemment, ce qui sera décidé en concertation reviendra au Conseil municipal. »*

**16| Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Programme d'actions 2009 du contrat particulier de la Ville d'Annemasse**

**Rapporteur : Madame Lounis**

**Madame Lounis :** « Vous avez la liste des actions programmées pour l'année 2009, dans le cadre du CUCS, sachant que ces actions sont co-financées par l'Etat (l'ACSE) et la Région Rhône-Alpes. Juste vous dire que pour les séances de cinéma en plein-air, il y a des séances qui sont déjà prévues pour le 1er et 8 juillet. Je pense que c'est une très bonne occasion d'aller voir la vie de ce quartier. Ensuite, le maintien du service Prévention, Médiation. Ce sont les médiateurs qui sont sur le quartier de 20H à 2H. »

**Madame Mayca quitte la séance du Conseil municipal.**

**Madame Fradet :** « Je pense qu'évidemment mes collègues et moi-même allons apporter notre soutien à la programmation 2009 du CUCS, qui je le rappelle est le prolongement du Plan de cohésion social Borloo. Tous les chapitres pour lesquels vous sollicitez la participation de l'État, au titre des crédits de l'ACSE, semblent essentiels pour améliorer le cadre de vie de la zone concernée. Néanmoins, deux chapitres appellent à des compléments d'information, ce que vous appelez « fonctionnement et animation des espaces de proximité », et « intensification du travail social ». Donc vous sollicitez la participation de l'état pour la création de trois postes au service logement. »

**Madame Lounis :** « C'est le financement. »

**Madame Fradet :** « D'accord, j'approuve tout à fait parce que ce service en a bien besoin. Je voulais savoir si ces postes étaient pérennes ? »

**Madame Guérinot :** « Ce sont des postes de conseillères en économie sociale, et pour l'équilibrage de l'habitation et du peuplement. »

Pour l'année 2009, conformément aux directives préfectorales et aux instructions de l'ACSE (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances), il est proposé d'engager les actions de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale suivantes :

Actions de la programmation du CUCS	Dépenses
Service Politique de la Ville – Équipe Opérationnelle	Dépenses de fonctionnement (frais d'administration générale) évaluées à 15.800 €. Le coût des trois postes est subventionné par l'ANRU.
Information, communication, participation des habitants	Dépense évaluée à 2.500 €
Séances de cinéma en plein air et animation pré-séances	Dépense évaluée à 4.000 €
Soutien logistique aux associations intervenant sur le quartier MJC Sud, C.L.C.V, Université Populaire	Dépense évaluée à 21.000 €. Cette somme permet de financer des projets associatifs en cours d'année et en lien direct avec le quartier.
Fonctionnement et animation des espaces de proximité	Dépense évaluée à 25.000 €
Intensification du travail social : postes actions collectives et épicerie sociale	Dépense évaluée à 88.881 € Participation conventionnée avec le Conseil Général : 44.440 €

Intensification du travail social : trois postes du service logement	Dépense évaluée à 91.776 €
Soutien au Réseau d'Education Prioritaire – Écoles maternelles et élémentaires	Dépense évaluée à 38.471 € Subvention sollicitée auprès de l'ACSE : 11.183 €
Maintien du service Prévention, Médiation et Alerte Éducative	Dépense évaluée à 169.286 € Subvention sollicitée auprès de l'ACSE : 50.000 €
Gestion urbaine et sociale de proximité – sur-entretien réalisé en concertation avec les habitants	Dépense évaluée à 40.000 € Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 30.000 €
Réalisation d'un graff et d'actions de communication dans le cadre du festival Cultures Urbaines	Dépense évaluée à 7.000 € Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 5.000 €
Participation de la Ville à la surveillance des garages souterrains de la Z.U.S	Dépense évaluée à 35.000 €

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PREND ACTE des actions engagées pour l'année 2009 dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

ACCEPTE de solliciter la participation de l'Etat au titre des crédits de l'ACSE s'élevant à 61.183 €,

ACCEPTE de solliciter la participation du Conseil Régional s'élevant à 35.000 €.

Les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2009.

**POLE ADMINISTRATION**

**Ressources Humaines**

**17| Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Monsieur Rigaud**

En application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et afin de répondre à l'évolution des situations administratives des agents (réussite aux concours, aux examens professionnels...),

## Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

x Création de postes (à temps complet)

Attaché	1 poste
Attaché principal	1 poste
Contrôleur principal de travaux	1 poste
Éducateur des activités physiques et sportives hors-classe	1 poste
Agent de maîtrise principal	1 poste
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	4 postes
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste
Opérateur des activités physiques et sportives	1 poste
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	4 postes
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	5 postes

**TOTAL : 23 postes**

x Suppression de postes (à temps complet)

Conseiller socio-éducatif	1 poste
Puéricultrice de classe normale	1 poste
Contrôleur de travaux	1 poste
Éducateur des activités physiques et sportives de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste
Agent de maîtrise	1 poste
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste
Aide-opérateur des activités physiques et sportives	1 poste
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	10 postes

**TOTAL : 23 postes**

## Finances

## - Budget Principal

**Rapporteur : Monsieur Becquet**

(Documents ci-annexés)

*Monsieur le Maire : « Avant de laisser la parole à Monsieur Becquet, je voulais vous dire que c'est le compte administratif 2008 dont le budget n'a pas été voté par cette assemblée mais par la précédente, mais exécuté en partie par un maire qui est encore autour de cette table, et ensuite par le maire actuel. Après le débat, Monsieur Borrel et moi, nous sortirons, c'est la règle pour le vote du Compte administratif. »*

*Monsieur Becquet : « Mon collègue Michel Boucher me dit 5 minutes, je lui en demande 6. Quelques petits rappels : 3 votes budgétaires rythment l'année du Conseil municipal. Après le Débat d'Orientation Budgétaire et avant le 31 mars, le vote du Budget Primitif qui prévoit les dépenses et les recettes de l'année en cours. Adopté avant le 30 juin, le Compte Administratif est le bilan financier de l'année n-1, résultant de l'exécution par le maire des budgets votés par l'assemblée municipale. En parallèle, le Compte de Gestion qui est le reflet de notre Compte Administratif établi par le Trésorier principal. Les deux étant évidemment conformes. Un budget supplémentaire qui intègre les résultats du Compte Administratif de n-1 au budget de l'année. Ce soir nous allons procéder à l'examen du Compte Administratif de l'année 2008. Pour ce faire, vous avez un document synthétique de présentation. »*

### Pour 2008 la balance s'établit comme suit :

#### ★ **Fonctionnement :**

- Recettes : 46.089.899,94 €
- Dépenses : 38.354.722,10 €

d'où un excédent de 7.735.177,84 € avant affectation du résultat

#### ★ **Investissement :**

- Recettes : 23.222.119,08 €
- Dépenses : 27.283.160,81 €

d'où un besoin de financement de - 4.061.041,73 € avant affectation du résultat

### La balance générale réelle est arrêtée à :

#### ★ **Fonctionnement :**

- Recettes : 42.050.911,19 €
- Dépenses : 36.005.474,43 €

#### ★ **Investissement :**

- Recettes : 14.848.338,79 €

- Dépenses : 21.232.439,17 €

**Dépenses réelles 36.005 K€ + 4,99%**

011- Charges à caractère général	7.980 K€	+3,49%
012- Frais de personnel	20.477 K€	+3,00%
65- Charges de gestion courante	6.183 K€	+3,68%

*On y retrouve les subventions aux associations s'élevant à 4.595.116 €, soit 11,28% de plus par rapport à 2007. Cette forte augmentation des subventions doit être relativisée. En effet, pour une bonne part, elle provient de dépenses transférées d'Annemasse Agglo, et de subventions à caractère exceptionnel. L'augmentation corrigée de ces variations apparaît en réalité à 2,9 %.*

739- Reversement/impôts et taxes	114 K€	
66- Frais financiers	680 K€	+41,90%
66112- Intérêts courus non échus	20 K€	
67- Charges exceptionnelles	550 K€	

Pour 100 € de dépenses réelles



*A travers ce billet transparaît bien la volonté politique de la municipalité, avec un effort particulier sur l'action sociale et un relatif équilibre entre les différents domaines d'activité, avec une préoccupation dominante pour la jeunesse.*

**Dépenses d'ordre 2.349 K€**

67- Autres mouvements d'ordre	439 K€
68- Dotations aux amortissements	1.910 K€

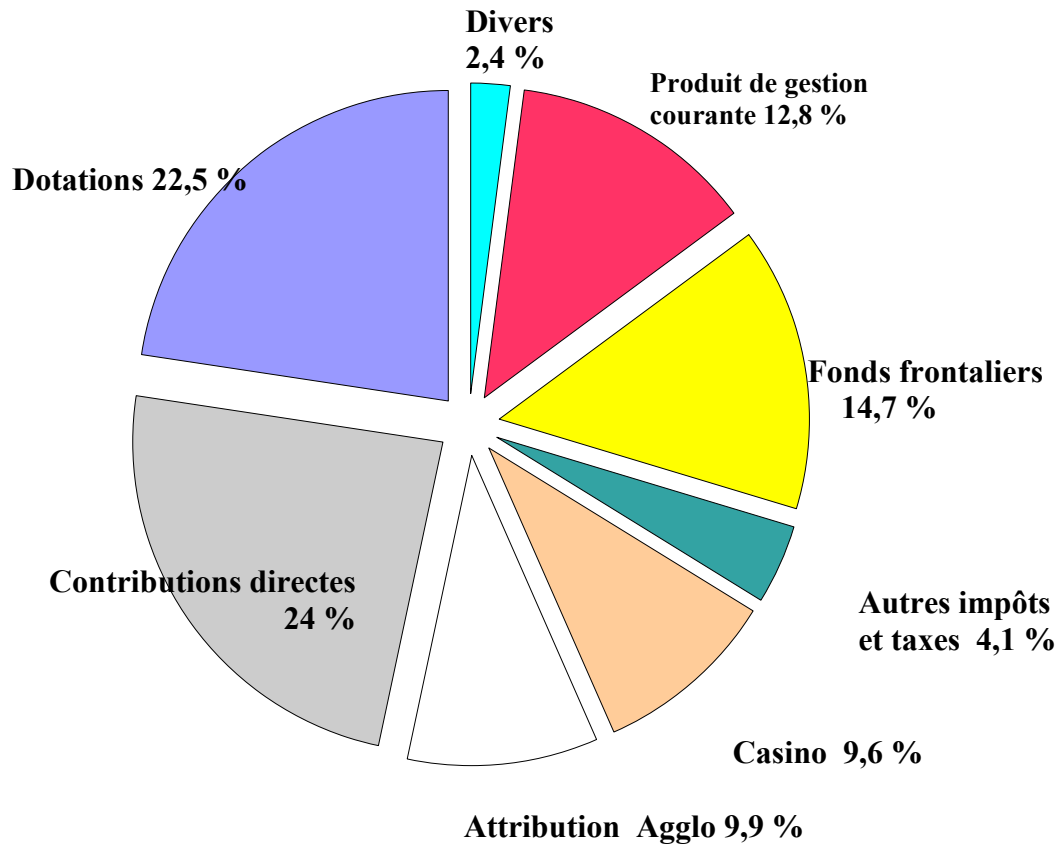
**Recettes réelles 42.051 K€ + 1,90%**

70- Produits de gestion courante	5.313 K€	+0,95%
73- Impôts et taxes	19.778 K€	+13,66%
74- Dotations et participations	15.502 K€	- 11,55%

*C'est le résultat de la prise en compte, pour la première année, de la compensation d'Annemasse Agglo, qui conduit à une augmentation importante du compte 73 et provoque une forte diminution du compte 74, du fait de la récupération par Annemasse Agglo, d'une partie de la DGF.*

75- Autres produits de gestion courante	591 K€	+11,37%
013- Atténuation de charges	259 K€	
76- Produits financiers	10 K€	
77- Produits exceptionnels	598 K€	

## Répartition des recettes



### Recettes d'ordre 4.039 K€

776- Moins values de cessions	28 K€
002- Résultat de fonctionnement reporté	4.011 K€

### Section d'Investissement

Les dépenses réelles	21.232 K€
Dépenses directes	16.049 K€
20 - Immobilisations incorporelles	375 K€

21 - Immobilisations corporelles	2.613 K€
23 - Immobilisations en cours	13.061 K€
<i>Travaux de bâtiments</i>	<i>8.759 K€</i>
<i>Travaux de voirie</i>	<i>2.615 K€</i>
<i>Autres Travaux</i>	<i>1.687 K€</i>

### Dépenses Indirectes

Emprunts et dettes assimilées	1.157 K€
- <i>Remboursement dette en capital</i>	<i>1.156 K€</i>
- <i>Remboursement dépôt de garantie</i>	<i>1 K€</i>
Emprunt - option afférente au capital	188 K€
Emprunt - option ligne de trésorerie	3.612 K€
- <i>Remboursement CL TR indexia</i>	<i>2.112 K€</i>
- <i>Remboursement Allegro</i>	<i>1.500 K€</i>
Avances et acomptes	19 K€
Autres immobilisations financières	209 K€

### Dépenses d'ordre 6.051 K€

Résultat investissement reporté	6.023 K€
Différences sur réalisations d'immobilisations	28 K€

### Recettes réelles 14.848 K€

Recettes courantes	4.304 K€
10-Dotations	1.738 K€
13-Subventions	2.566 K€

**Recettes financières 10.545 K€**

Emprunts en Euros	5.000 K€
Emprunt - option afférente au capital	1.500 K€
Emprunt - option ligne de trésorerie	3.612 K€
<i>Tirage Allegro 2008</i>	1.500 K€
<i>Tirage CLTR 2008</i>	
1.924 K€	
<i>Constatation diminution plafond tirage</i>	188 K€
Dépôt et cautionnement	5 K€
Immobilisation incorporelles	24 K€
Immobilisations en cours	204 K€
Autres immobilisations financières	200 K€

**Recettes d'ordre 8.374 K€**

Affectation du résultat	6.025 K€
Différences sur réalisations d'immobilisations	2 K€
Immobilisation corporelles	438 K€
Amortissement des immobilisations	1.910 K€

**Autofinancement 7.935 K€**

Affectation du résultat	6.025 K€
-------------------------	----------

## Amortissement

1.910 K€

**Monsieur Becquet :** « Je vous ai présenté dans ses grandes lignes, le Compte Administratif de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2008. Il me semble utile d'insister sur le fait que le passage en Agglo et les transferts financiers qui en découlent, rendent la lecture et la comparaison avec les années précédentes complexes. Je rappelle qu'il s'agit là d'une photographie des mouvements comptables de l'année 2008, en tout point identique au Compte de Gestion du trésorier principal. La balance d'investissement constate un besoin de financement de 4.061.042 €, qui sera couvert par l'affectation du résultat. Nous en délibérerons tout à l'heure. Voilà terminée, Monsieur le Maire, ma présentation du Compte Administratif 2008, ce qui retrace l'exécution budgétaire des choix politiques de Monsieur le Maire et de son équipe, dans la mise en œuvre du budget 2008, tel qu'il avait été arrêté. Il marque bien sûr notre volonté de continuer le développement de notre ville à travers un investissement soutenu, et un fonctionnement lié à la nécessité de répondre aux besoins des annemassiens, notamment les plus fragiles d'entre eux, en particulier dans cette période difficile, tout en gardant un souci de rigueur et de maîtrise de nos dépenses. Mon dernier mot sera pour remercier Jean-Noël Bosson, notre Directeur Financier, dont la rigueur et les compétences sont des plus appréciables et reconnues, et son service qui participe largement à la préparation de nos documents. »

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur Becquet. Bien évidemment, je m'associe à vos remerciements et je salue Jean-Noël Bosson qui fait un remarquable travail avec son équipe. Je vous rappelle que le débat est ouvert et qu'il s'agit bien, Monsieur Becquet vient de la dire, du Compte Administratif, c'est-à-dire pas du budget, mais de l'exécution du budget. C'est par rapport à l'exécution du budget qu'il y a vote et expression lors d'un débat sur le compte administratif. Vous avez la parole. »

**Aucun élu n'a souhaité s'exprimer au sujet du Compte Administratif.**

**Monsieur le Maire :** « Nous avons donc bien exécuté le budget. Je vais donc quitter la salle avec Monsieur Borrel puisqu'il a exécuté le budget dans sa première partie, et laisser Monsieur Becquet passer au vote. »

**Après approbation de l'ensemble des membres du Conseil, Monsieur le Maire laisse à Monsieur André Becquet la présidence et la police de l'assemblée.**

**Sortie de Monsieur le Maire et de Monsieur Robert Borrel, Maire sortant.**

**Monsieur Becquet, Président de l'assemblée, appelle au vote.**

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Fradet, Mayca, Michel, Nasr et de Messieurs Augusto-Vaz, Benoist, Joulaud, Mermet et Vigny qui s'abstiennent,

APPROUVE le Compte Administratif 2008 Budget Principal.

**- Budgets Annexes : Zone Industrielle des Grands Bois, Aéroport**

*Monsieur le Maire* : « Le résultat du vote Monsieur Becquet ? »

*Monsieur Becquet* : « Monsieur le Maire, sans surprise notre opposition s'abstient et le reste vote pour. »

*Monsieur le Maire* : « Il y a deux autres Comptes Administratifs. »

*Monsieur Becquet* : « Celui de la Zone Industrielle des Grands Bois. Aucun mouvement à relever en 2008 concernant ce compte administratif. Il convient donc de constater la reprise des excédents des années antérieures, la section de fonctionnement 1,34 € et la fonction d'investissement 655.733,29 €, cumul des ventes antérieures, il reste toujours une parcelle. Celui de l'Aéroport. Un budget à caractère commercial, celui de la gestion de l'aéroport qui fait l'objet d'une délégation de service public. Rien de particulier, je vous en donne simplement les grandes lignes. En recette de fonctionnement, on relève 34.150 € (redevance du délégataire), un excédent dégagé de 35.739,77 € pour le fonctionnement. En section d'investissement, des dépenses d'équipement pour 136.606 € qui correspondent à la réalisation du balisage de la piste, la créance sur déduction de TVA pour 48.000 € et enfin 172.654,55 € d'excédent 2007 reporté. Au final, le Compte Administratif ne donne pas lieu à affectation du résultat puisque la section d'investissement dégage un résultat positif de 75.447 €. Il sera repris au BS en même temps que le résultat de la section de fonctionnement. »

**Sortie de Monsieur le Maire et de Monsieur Robert Borrel, Maire sortant.**

*Monsieur Becquet, Président de l'assemblée, appelle au vote.*

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Fradet, Mayca, Michel, Nasr et de Messieurs Augusto-Vaz, Joulaud, Mermet et Vigny qui s'abstiennent,

APPROUVE le Compte Administratif 2008 - Budgets Annexes : Zone Industrielle des Grands Bois, Aéroport.

*Monsieur Borrel* : « Alors Monsieur le Maire, les résultats du vote. Pour la ZI des Grands Bois et l'aéroport, abstention de l'opposition moins une voix. »

*Monsieur le Maire* : « Après approbation du Compte Administratif, c'est l'approbation du Compte de Gestion. »

**19| Approbation Compte de Gestion 2008**

**Rapporteur : Monsieur Becquet**

*Monsieur Becquet* : « Le compte de gestion est la comptabilité du Trésorier Principal. C'est

*l'image de notre Compte Administratif, retraçant les opérations budgétaires, en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle de notre Compte Administratif. Il convient de vous prononcer sur les Comptes de Gestion du Budget municipal, du budget de l'aérodrome et du budget de la ZI des Grands Bois. »*

### **- Budget Principal**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Fradet, Mayca, Nasr, Michel, Messieurs Vigny,

Joulaud, Augusto-Vaz, Benoist, Mermet qui s'abstiennent.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 (Budget Principal) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **- Budget Annexe : Aérodrome**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été

prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Fradet, Mayca, Nasr, Michel, Messieurs Vigny,

Joulaud, Augusto-Vaz, Mermet qui s'abstiennent.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 (Aérodrome) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Monsieur Becquet : « Je voulais simplement vous dire que vous vous abstenez sur les Comptes de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal. On s'est bien compris? Je voulais être sûr. »*

**- Budget Annexe : Zone Industrielle des Grands Bois**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Fradet, Mayca, Nasr, Michel, Messieurs Vigny,

Joulaud, Augusto-Vaz, Benoist, Mermet qui s'abstiennent.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 (Zone Industrielle des Grands Bois) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve

de sa part.

## 20| Affectation du résultat 2008

**Rapporteur : Monsieur Becquet**

### - Budget Principal

Conformément à l'Instruction budgétaire M 14, le virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement (Prélèvement), ne donne plus lieu à réalisation budgétaire. Cette situation génère un déficit de la Section d'Investissement, comblé par l'excédent de Fonctionnement.

Le résultat de l'Exercice 2008 tel qu'il apparaît au Compte Administratif est le suivant :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	46.089.899,94 €	23.222.119,08 €
Dépenses	38.354.722,10 €	27.283.160,81 €
	-----	-----
	+ 7.735.177,84 €	- 4.061.041,73 €

Les Restes à Réaliser de l'exercice 2008 présentent un solde positif de 2.740,26 €.

L'excédent de Fonctionnement étant de 7.735.177,84 € il permet d'affecter 4.061.041,73 € à l'investissement, pour couvrir le besoin de financement.

Le solde de 3.674.136,11 € sera repris en section de Fonctionnement, au compte 002 / 01, au Budget Supplémentaire.

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,  
- après en avoir délibéré,  
- à l'exception de Mesdames Fradet, Mayca, Nasr, Michel, Messieurs Vigny, Joulaud, Augusto-Vaz, Benoist, Mermet qui votent contre.

CONSTATE l'excédent de fonctionnement,

APPROUVE les écritures budgétaires et comptables suivantes :

\* En Investissement : débit du compte 12 « Résultat » par le crédit du compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisé », pour 4.061.041,73 €.

\* En Fonctionnement : débit du compte 12 « Résultat », par le crédit du Compte 110 « Report à nouveau créditeur », pour 3.674.136,11 €.

***Monsieur le Maire remercie l'assemblée.***

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.***

**Monsieur le Maire**

**Le Secrétaire de séance,**